

GUIDE DES ELECTIONS AU CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Mandat :

Le conseil de la vie lycéenne (CVL) comporte **10 membres élèves** (et 10 suppléants) **et 10 membres de la communauté adulte**.

Chaque année, le CVL est **renouvelé par moitié** : les élections portent sur l'élection d'au moins 5 représentants d'élèves et de leur suppléant respectif (des cas particuliers peuvent se présenter : plus d'information sur :

www.ac-orleans-tours.fr/academie/vie_lyceenne/cvl/elections_cvl/faq/)

Les représentants d'élèves sont **élus pour 2 ans**.

Les représentants lycéens au Conseil d'Administration de l'établissement sont obligatoirement des élus CVL (Attention, Il existe des cas particuliers pour les élèves post-bac)

Rôle :

Le CVL est consulté notamment sur les questions de restauration, d'internat, sur l'accompagnement personnalisé, les échanges linguistiques et culturels, la santé, l'aménagement des espaces dédiés à la vie lycéenne, sur l'élaboration du règlement intérieur.

Date conseillée pour le scrutin : Date limite pour être candidat-e :

Pour l'année scolaire 2017/2018,
le 12 octobre 2017.

*C'est ton proviseur ou ta
proviseure qui choisit la date du
scrutin : renseigne-toi auprès de
ton CPE.*

Les candidatures doivent être
déposées **au moins 10 jours** avant
la date du scrutin soit **avant le 2
octobre 2017.**

Plus d'info sur :

www.ac-orleans-tours.fr/vielyceenne



Texte de référence : BO du 22 septembre 2016

Les points clés, en un coup d'œil

Je suis électeur ou électrice :

- Je suis inscrit-e en classe de seconde, première, terminale, en classe préparatoire aux grandes écoles, je suis étudiant-e en BTS ou en licence PRO (en formation initiale ou en alternance), je suis en 3^{ème} prépa pro dans un lycée :

Je peux à la fois voter et être candidat-e aux élections au CVL.

- Je consulte les **professions de foi des candidat-e-s** : afin de connaître leur programme et leurs motivations ; les professions de foi sont consultables sur des panneaux d'affichage et auprès de mon ou ma CPE.
- Je peux m'inscrire pour exercer la fonction d'**assesseur** : je participerai alors à la tenue du bureau de vote dans mon établissement.
- **Je vote** pour les représentants des élèves au CVL de mon établissement.

*Le vote par correspondance est possible en cas d'absence ou de stage (mon ou ma CPE peut me renseigner) ; attention, mon bulletin de vote doit être parvenu au bureau de vote **avant la date du scrutin !!!***

Je suis candidat-e au CVL :

- Je m'associe à un camarade pour avoir un suppléant ou une suppléante. Attention, si le ou la titulaire est en « dernière année d'études », alors le ou la suppléant-e ne doit pas être en « dernière année ». **NB** : il n'est pas nécessaire de fournir une autorisation parentale pour être candidat.
- Je fais acte de candidature le plus vite possible et au moins 10 jours avant la date du scrutin (un récépissé de dépôt de candidature te sera remis).
- Je prépare ma campagne électorale et éventuellement une profession de foi.
- Je peux aussi m'inscrire pour exercer la fonction d'assesseur : Je participerai alors à la tenue du bureau de vote dans mon établissement.
- Je vote pour les représentants des élèves au CVL de mon établissement.

COMMENT FAIRE CAMPAGNE POUR LES ELECTIONS AU CVL ?

OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

Me faire connaître :

Pour qu'ils puissent voter pour moi, les électeurs et électrices doivent connaître mon nom, prénom et ceux de mon ou ma suppléante.

Je peux éventuellement préciser mon âge et ma classe et diffuser ma photo pour que les électeurs se souviennent de moi.

Me présenter :

Les électeurs et électrices doivent savoir qui je suis, quelles sont mes « valeurs » et mes motivations à me présenter.

Je peux faire part de mes expériences, de mes qualités...

Présenter « mon programme » :

Je décris **mes objectifs et mes motivations** et les thèmes que je souhaite aborder durant mon mandat.

J'expose en quelques lignes **mes envies et mes valeurs** (ce que je défends...) et ce à quoi **je m'engage** (mes principes...).

COMMENT FAIRE CAMPAGNE ?

Je m'appuie sur mon programme.

J'imagine **un slogan pour « accrocher »** les électeurs.

Je conçois **une affiche pour l'exposer** au lycée (sur les espaces autorisés). Elle peut comporter un logo, des photos, des dessins.

Je peux **la réaliser à l'ordinateur** (traitement de texte, logiciel de dessin, composition photos...) ou encore **la dessiner** ou la faire dessiner.

Je peux :

- **Exposer mon affiche, ma photo** et ma profession de foi sur les panneaux prévus à cet effet pour être reconnu,
- Créer un **site internet, utiliser les réseaux sociaux** pour faire connaître mes idées et mes atouts,
- faire **des interventions** au self, à l'internat, **utiliser le bouche à oreille** pour me faire connaître ainsi que mon programme,
- imaginer **des flyers** (avec mon nom et mon prénom et ceux de mon ou ma suppléante) pour présenter mes idées et être reconnu.

Je dois :

Demander à **mon ou ma suppléant-e** de m'épauler pour recueillir le maximum de voix.

LA PROFESSION DE FOI

La profession de foi est facultative mais je peux la déposer en même temps que ma candidature. Elle doit occuper une seule page (recto), de format A4.

JE ME FAIS AIDER...

Par mon ou ma suppléante,
Par mes camarades,
Mes ami-e-s, ma famille,
Mon CPE,
Mon professeur de français, le ou la documentaliste...

A QUI M'ADRESSER ?

Mon bulletin de candidature doit impérativement parvenir au proviseur avant la date limite soit **au moins 10 jours avant la date du scrutin**.

Si je le souhaite, je peux y joindre ma profession de foi.



BULLETIN DE CANDIDATURE AUX ELECTIONS DU CVL

à
Madame ou Monsieur le chef d'établissement,

Nom (en majuscules) :

Prénom (en majuscules) :

Classe :

Etablissement (nom + ville) :

Je soussigné-e, (prénom + nom)....., fais acte de candidature pour les élections au CVL de mon établissement.

Mon ou ma suppléant-e est :

NB : si le titulaire est inscrit en dernière année de cycle d'études (terminale, 2^{ème} année de BTS...), le suppléant ne doit pas être inscrit en dernière année de cycle d'études.

Nom (en majuscules) :

Prénom (en majuscules) :

Classe :

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le chef d'établissement, l'expression de mes hautes considérations.

Date :

signature
du titulaire

signature
du suppléant

Document à remettre auprès de ton ou ta CPE ou au secrétariat du chef d'établissement